



IMMIGRATION

Canada

Regroupement familial

**Parrainage de parents,
grands-parents,
enfants adoptés et
autres membres de la
parenté**

**Directives propres au
bureau des visas
Rabat**



Table des matières

Appendice A - Liste de contrôle

Appendice B - Spécifications pour photos

Appendice C - Instructions médicales

This guide is also available in English

Appendice A

Liste de contrôle

Rassemblez les documents indiqués en suivant l'ordre ci-dessous. Cochez (☑) les items pertinents et joignez la liste de contrôle à vos documents (un trombone suffira). **À moins d'indications contraires**, envoyez des photocopies de tous vos documents. *L'Engagement*, si vous avez l'intention de vivre au Québec, et les certificats de police doivent être des **originaux**. Si vos documents sont rédigés dans une autre langue que le français ou l'anglais, vous devez joindre une traduction notariée (certifiée) avec une copie des originaux.

Veillez joindre les documents demandés en suivant l'ordre ci-dessous :

<p>1. FORMULAIRES D'IMMIGRATION</p> <p>Assurez-vous qu'ils sont complets et, le cas échéant, signés :</p> <p>Renseignements supplémentaires - Liste des voyages (IMM 5562) - Ce formulaire doit être rempli par vous, le demandeur principal. <input type="checkbox"/></p> <p>Renseignements additionnels sur la famille (IMM 5406) - Vous-même et chacun des membres de votre famille de 18 ans et plus devez remplir votre propre copie du formulaire. <input type="checkbox"/></p> <p>Recours aux services d'un représentant (IMM 5476) - Si vous voulez que nous fassions affaire avec un représentant qui agira en votre nom, assurez-vous de remplir et signer ce formulaire. Assurez-vous que l'orthographe de vos nom et prénoms corresponde à l'orthographe utilisée dans votre passeport. <input type="checkbox"/></p> <p>Si vous êtes né dans un pays autre que la Suisse ou un pays membre de l'Union européenne, veuillez joindre une photocopie du formulaire de demande d'immigration.</p>
<p>2. DOCUMENTS D'IDENTITÉ ET D'ÉTAT CIVIL <input type="checkbox"/></p> <ul style="list-style-type: none">• Carte d'identité nationale• Acte de naissance• Acte de mariage, d'annulation, jugement de divorce définitif, certificats de séparation pour vous-même et votre conjoint ou conjoint de fait, le cas échéant• Certificat de décès du conjoint, le cas échéant. <p>Vous devez nous informer immédiatement de tout changement d'état civil, que ce soit avant ou après avoir reçu le visa de résident permanent.</p>
<p>3. RENSEIGNEMENTS SUR LES ENFANTS <input type="checkbox"/></p> <ul style="list-style-type: none">• Votre livret de famille• Certificat de naissance des enfants (mentionnant le nom des parents)• Documents d'adoption pour les enfants adoptés• En cas de divorce ou de séparation des parents, le jugement de la cour relatif à la garde des enfants de moins de 18 ans; <p>Si l'âge de votre enfant a été confirmé avant le 1^{er} août 2014, soumettre également:</p> <ul style="list-style-type: none">• Preuve de formation continue à plein temps pour tous les enfants de plus de 22 ans:<ul style="list-style-type: none">• rapports ou dossiers scolaires complets depuis que l'âge de 22 ans a été atteint, et• preuve qu'ils dépendent entièrement de vous pour subvenir à leurs besoins. <p>Vous devez nous informer immédiatement de tout changement dans la composition familiale, que ce soit avant ou après avoir reçu le visa de résident permanent.</p>

4.	<p>DOCUMENTS DE VOYAGE ET PASSEPORTS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Passeports ou autres documents de voyage pour vous-même, votre époux ou conjoint de fait et les enfants à votre charge. N'annexez que les photocopies des pages portant le numéro de passeport, la date de délivrance et la date d'expiration, votre photo, votre nom, la date et le lieu de naissance, et celles où il y a les tampons et visas d'autres pays. • Si vous demeurez dans un pays autre que celui de votre nationalité, joindre une copie du visa ou permis de séjour du pays où vous vivez actuellement. • Vous et les membres de votre famille vous accompagnant devez détenir des passeports ordinaires ou privés valides au moment d'obtenir vos visas de résident permanent. Les passeports diplomatiques, officiels, de service, ou d'affaires publiques ne sont pas valides pour immigrer au Canada. 	<input type="checkbox"/>
5.	<p>PREUVE DE LIENS DE PARENTÉ AU CANADA</p> <ul style="list-style-type: none"> • Preuve de lien de parenté avec le répondant au Canada, tels que certificats de naissance, d'adoption et de mariage • Preuve du statut de cette personne : photocopie de la carte de résident permanent, du visa de résident permanent ou d'immigrant (IMM 1000) ou preuve de citoyenneté canadienne (copies de pages d'information du passeport ou carte de citoyenneté canadienne). 	<input type="checkbox"/>
6.	<p>CERTIFICATS DE POLICE ET ABSENCE DE CASIER JUDICIAIRE</p> <p>L'original de l'extrait de casier judiciaire délivré par les autorités de chacun des pays où vous-même et chacun des membres de votre famille de 18 ans et plus avez demeuré, durant six mois ou plus, depuis l'âge de 18 ans. Veuillez consulter notre site web au : http://www.cic.gc.ca/francais/information/securite/cert-police/index.asp afin d'avoir des renseignements précis et à jour sur la façon d'obtenir un certificat de police de tout pays.</p>	<input type="checkbox"/>
7.	<p>ENGAGEMENT</p> <p>L'original de l'<i>Engagement d'Aide</i> si vous avez l'intention de vivre au Québec.</p>	<input type="checkbox"/>
8.	<p>EXIGENCES PHOTOGRAPHIQUES</p> <p>Veuillez fournir deux (2) photos récentes de vous-même et de chacun des membres de votre famille. Conformez-vous aux directives de votre guide (voir Photos dans la section « Comment remplir les formulaires d'immigration ») et à celles de l'appendice B, Spécifications pour photos.</p>	<input type="checkbox"/>

Envoi de votre demande

Insérez dans une enveloppe scellée tous vos documents dans l'ordre précisé sur la liste de contrôle et expédiez-la au :

Parrainage : (Type de parrainage)
Centre de traitement des demandes - Mississauga
C.P. 6100, Succursale A
Mississauga, Ontario L5A 4H4
Canada

Appendice B

Spécifications pour photos

Notes au demandeur

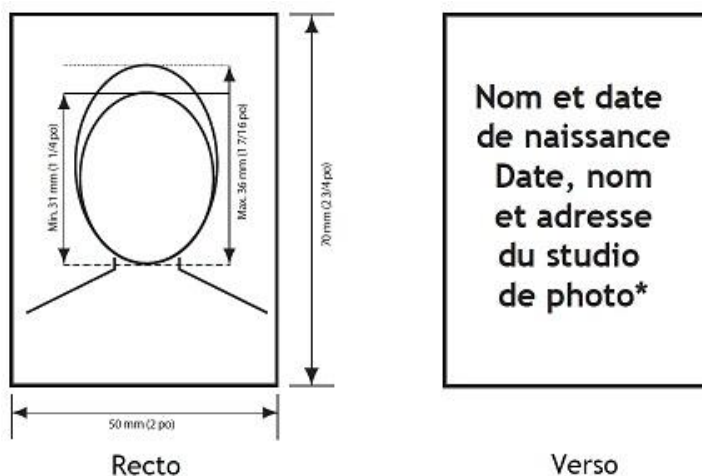
APPORTEZ CECI CHEZ LE PHOTOGRAPHE

- Vous devez fournir les photos identiques et non retouchées.
- Assurez-vous de fournir le nombre de photos spécifié dans ce guide.
- Les photos peuvent être en couleurs ou en noir et blanc.
- Les photos doivent être des originaux et ne pas avoir été modifiées de quelque manière que ce soit ni avoir été prises à partir d'une photo existante.
- Les photos doivent refléter votre apparence actuelle (avoir été prises au cours des six (6) derniers mois).

Notes au photographe

Les photos doivent :

- avoir été prises par un photographe professionnel ;
- mesurer 50 mm par 70 mm (2 po de largeur par 2 po 3/4 de longueur) et les dimensions du visage doivent être de 31 mm à 36 mm (de 1 po 1/4 à 1 po 7/16), du menton au sommet de la tête ;
- être claires, bien définies et bien nettes ;
- montrer une expression faciale neutre (**yeux ouverts et clairement visibles, bouche fermée, pas de sourire**) ;
- être prises avec un éclairage uniforme et **ne présenter aucun** ombrage ou reflet de flash ;
- être **centrées** et montrer une vue de face complète de la tête et des épaules (c-à-d. il faut voir complètement la tête et les épaules de la personne, de face, au milieu de la photo) ;
- avoir été prises sur un fond blanc uni, avec contraste net entre le visage de la personne et l'arrière-plan. Les photos doivent refléter et représenter le teint naturel de la personne.



**Ne correspond pas aux dimensions réelles.
Référez-vous aux mesures indiquées ci-dessus.**

Une (1) des photos, doit, au verso :

- porter le nom et date de naissance de la personne, et le nom et l'adresse complète du studio de photo;
- porter la date à laquelle la photo a été prise.
- Le photographe peut utiliser une estampille ou inscrire ces renseignements à la main. Les étiquettes autocollantes ne sont pas acceptées.

Appendice C

Instructions médicales

Un examen médical est obligatoire pour vous-même, votre époux ou conjoint de fait et les enfants à votre charge, s'ils vous accompagnent ou non au Canada. L'examen est également obligatoire pour tout enfant dont vous avez la garde partagée, même si l'enfant vit habituellement avec l'autre parent et ne vous accompagne pas au Canada.

Une personne est inadmissible pour le Canada si elle souffre d'une maladie ou d'une invalidité dont la nature, la gravité ou la durée probable sont telles qu'un médecin agréé, dont l'avis est confirmé par au moins un autre médecin agréé, conclut soit que cette personne constitue ou constituerait vraisemblablement un danger pour la santé ou la sécurité publiques, soit que son admission entraînerait ou risquerait d'entraîner un fardeau excessif pour les services sociaux ou de santé. L'inadmissibilité d'un membre de votre famille vous rend inadmissible.

Vous recevrez les formulaires et instructions pour l'examen médical, ainsi que la liste des médecins désignés dans votre pays de résidence, lorsqu'une décision de sélection positive sera prise, normalement au moment de l'entrevue ou de la décision de dispenser d'entrevue. Il vous appartient de prendre rendez-vous avec le médecin désigné de votre choix. Vous serez responsable de tous les frais d'examens.

Le visa de résident permanent porte la même validité que celle de l'examen médical, soit 12 mois à compter de la date du premier examen ou du premier test.